

AVIS D'APPEL A PROJETS DOS 16/09/2022

CELLULE D'ANIMATION REGIONALE DE SOINS PALLIATIFS

Date de clôture de l'appel à projets : le 21/11/2022.

1- Qualité et adresse des autorités compétentes :

Madame la Directrice Générale de l'ARS de Corse
Quartier St Joseph - CS 13 003
20700 AJACCIO CEDEX 9

2- Objet de l'appel à projets :

Le plan national de développement des soins palliatifs et d'accompagnement à la fin de vie 2021-2024 définit 3 grands axes:

- ➔ Renforcer l'acculturation aux droits de la fin de vie et diffuser, parmi les professionnels et intervenants, la culture palliative. L'objectif est que chacun connaisse ses droits en matière de fin de vie et puisse s'impliquer dans leur mise en œuvre dans le cadre garanti par la loi.
- ➔ Diffuser les bonnes pratiques, garantir un haut niveau d'expertise en soins palliatifs et son accessibilité pour les acteurs en s'appuyant sur la formation et les travaux de recherche. L'objectif est de garantir l'adéquation des ressources de soins palliatifs aux besoins et que les situations de fin de vie soient anticipées pour que chacun puisse être pris en charge précocement, sur tous les territoires, par des professionnels formés, des médecins et paramédicaux appuyés si besoin par des équipes expertes.
- ➔ Déployer les prises en charge de proximité en renforçant les coordinations, en structurant des modalités d'intégration précoce des soins palliatifs et de l'accompagnement de la fin de vie. L'objectif est d'offrir la possibilité d'être soigné sur son lieu de vie ou son lieu de soins, selon ses souhaits, tout en tenant compte de ses besoins dans le cadre d'une prise en charge graduée et coordonnée.

Créé en 2016, le comité national des soins palliatifs et de la fin de vie (CNSPFV) voit ses missions accentuées en matière de centre de référence, d'observatoire et de documentation, d'information et de communication et de lieu d'échange et de partages entre professionnels.

A l'appui et en relai, dans chaque région, la **création de cellule d'animation régionale** devra permettre de structurer, organiser et développer la filière palliative et l'accompagnement de la fin de vie.

La cellule sera rattachée à un établissement de santé au sein duquel exerce déjà une équipe de soins palliatifs.

Missions :

- 1- Participer au diagnostic territoriaux et à l'amélioration de la lisibilité de l'offre et de l'activité
- 2- Animer les relations avec les acteurs de soins palliatifs
- 3- Diffuser la culture et la démarche palliative et contribuer à l'appropriation des bonnes pratiques professionnelles
- 4- Informer sur les soins palliatifs et la fin de vie

Composition : L'équipe sera composée à minima:

- d'un professionnel de santé titulaire d'un diplôme en soins palliatifs et disposant d'une expérience significative en soins palliatifs et d'une bonne connaissance de l'organisation régionale
- d'un gestionnaire administratif

Elle pourra comprendre des temps de médecin, de chargé de communication et de professionnel expérimenté en conduite de projet.

3- Les modalités d'organisation et de sélection des projets

Les dossiers parvenus ou déposés après **la date limite 21/11/2022 – 16h00** seront irrecevables. Les dossiers incomplets à cette date (pour raison de non-respect des critères d'éligibilité), feront l'objet d'une demande de mise en conformité. Un délai de 5 jours sera accordé pour leur régularisation.

4- Le financement des projets retenus :

Le financement du projet retenu sera alloué dès fin 2022 pour permettre un démarrage au 1^{er} décembre. Il donnera lieu à convention entre l'établissement sélectionné et l'ARS pour identifier ce portage et indiquer le calendrier et les indicateurs de suivi de la cellule régionale.

5- Modalités d'envoi / de dépôt, et composition des dossiers :

Les candidatures devront être transmises par voie dématérialisée (ars-corse-direction-os@ars.sante.fr) et par courrier (en 2 exemplaires) par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

ARS DE CORSE
Madame la Directrice Générale
Direction de l'Organisation des Soins / Direction de la Santé Publique
Appel à projets « Fonds d'innovation organisationnelle en psychiatrie pour l'année 2022 »
Quartier St Joseph - CS 13 003
20700 AJACCIO Cedex 9

6- Modalités de consultation des documents constitutifs de l'appel à projets

L'ensemble des documents constituant l'appel à projets est accessible sur le site Internet de l'ARS : www.ars.corse.sante.fr.

Les personnes intéressées peuvent également retirer un exemplaire au siège de l'ARS de Corse (Quartier St Joseph - CS 13 003- 20 700 AJACCIO Cedex 9) auprès de la Direction de l'Organisation des Soins.

Ajaccio le **22 SEP 2022**

La Directrice Générale de l'ARS de Corse,


Marie-Hélène LECENNE